

Identité et noms de personne à Bois-Vert (Québec) Identity and Naming in Bois-Vert, Québec

Brigitte Garneau

Volume 9, Number 3, 1985

Parentés au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006289ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006289ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

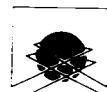
Garneau, B. (1985). Identité et noms de personne à Bois-Vert (Québec). *Anthropologie et Sociétés*, 9(3), 33–55. <https://doi.org/10.7202/006289ar>

Article abstract

Identity and Naming in Bois-Vert (Québec)

After first reviewing theoretical findings of psychoanalysts, linguists and anthropologists on the matter of the identity bestowed on individuals by the names received, born or used, the author offers an overview of a Québec naming system based on a 1982 field study in a Saguenay village. By analyzing each category of name, as proposed by Zola-Bend in 1980 for European onomastic studies, the anthropologist develops indices on the patronymic and matronymic, on the choice of first names and the assignment of surnames, and finally suggests hypotheses on the respective power of women and clergy in the transmission of a particular form of collective village identity.

IDENTITÉ ET NOMS DE PERSONNE À BOIS-VERT (QUÉBEC) *



Brigitte Gameau

À la population de Bois-Vert qui, par son accueil et sa compréhension envers l'étrangère que j'étais, a accepté de se soumettre de bonne grâce à une enquête ethnographique, légitimée avant tout par mon désir de comprendre.

Plusieurs auteurs de différentes disciplines se sont intéressés aux rapports entre l'identité et les noms personnels. Les liens opératoires entre les deux restent toutefois imprécis et beaucoup de pistes de recherche demeurent inexplorées.

☐ Contributions théoriques

Les psychanalystes, les linguistes et les anthropologues ont apporté à l'étude des noms de personne des points de vue sur l'identité qu'on ne saurait négliger. Malgré les tâtonnements de chacun, on peut déceler des modèles d'imposition d'une identité par les noms, qui se dégagent de leurs réflexions. Je les évoque ci-dessous, en me livrant au passage à quelques critiques.

◇ Du côté des psychanalystes

Dans le cadre de recherches sur les mécanismes psychologiques de l'oubli, Freud postulait au début du XX^e siècle que certains noms propres, par leur son ou leur résonance, suscitent parfois des correspondances déplaisantes et tombent temporairement dans l'oubli, pour ensuite revenir remplacés par un autre nom ou modifiés d'une lettre ou d'une syllabe. Les noms remontent inlassablement à la mémoire sous une forme erronée et gardent l'association déplaisante hors du champ de la conscience en formant un écran. À partir de ces observations, Freud suggéra la possibilité qu'une

* Bois-Vert est le pseudonyme donné au village où s'est déroulée l'enquête. Il est situé à environ 30 km de Chicoutimi, ville saguenayenne de la Province de Québec au Canada.

motivation inconsciente agisse dans le phénomène d'oubli et de transformation des noms. Une motivation inconsciente serait également responsable de la tendance à tomber successivement amoureux de personnes portant le même nom, comme Freud l'observait en 1930. Elle serait aussi à l'œuvre dans l'acte de nommer, dans la création de sobriquets et le désir de changer de nom, elle agirait ainsi sur le développement de l'identité personnelle (voir Seeman 1976). Les textes freudiens sont nombreux à rendre compte de ces phénomènes selon Guyotat (1980: 117).

Cette approche fascinante a permis à la psychanalyse freudienne d'obtenir des résultats remarquables auprès de certains patients. Les travaux de Bordarier (1980) font état de délires de filiation chez des hommes et des femmes aux prises avec la difficulté de se situer dans une lignée. Ils décrivent des psychoses puerpérales en rapport avec ce problème et des troubles de reconnaissance de paternité réveillés à l'occasion de la naissance de l'enfant qui portera son nom. Ces études illustrent bien le rôle joué par les noms propres sur l'inconscient de l'individu. Les études de Seeman (1976) qui démontrent l'influence que peut avoir un son contenu dans le prénom d'un individu sur son comportement futur, présentent aussi des hypothèses intéressantes quant à la force de l'inconscient supporté par le nom. Par exemple, le son « leen » dans le prénom féminin « Colleen » prend toute son intensité identifiante lorsqu'on sait que l'enfant ainsi désignée avait pour parents un père physicien du nom de Colin et une mère dévote du nom d'Eileen. Si la patiente, devenue chapelain d'hôpital, a tenté de ressembler à ses deux parents en même temps, c'est peut-être qu'elle avait intériorisé le son contenu dans les prénoms de ses père et mère et dans le sien propre comme un leitmotiv suffisamment vivifiant pour conquérir une double identité parentale (Seeman 1976: 92).

Cependant, la psychanalyse exagère parfois le lien entre le nom porté et le sort qu'il peut éventuellement transporter, exemple les interprétations qu'on donne du suicide de Van Gogh. Stoll (1981) raconte que Vincent Van Gogh, après les fiancées qu'on lui refuse à 20 ans, à 27 ans et à 31 ans, se donne la mort à 37 ans lorsque son frère Théo devient père d'un fils qu'on prénomme Vincent. Dolto (1982) signale que Van Gogh avait eu un frère aîné mort qu'on avait nommé Vincent et qu'on emmenait le futur peintre sur sa tombe tous les dimanches où il pouvait lire : « Ici est enterré Vincent Van Gogh ». Si la circulation du prénom Vincent constitue à elle seule un phénomène intéressant dans cette famille, on ne saurait rendre l'homonymie responsable du malaise de Van Gogh. Les attitudes parentales spécifiques qui accompagnent le marquage onomastique doivent être invoquées en même temps pour soutenir l'affirmation.

La plupart des exemples utilisés par les psychanalystes dans leurs écrits, exemples pas toujours issus de leurs pratiques, affirment que nom de famille, prénom et surnom produisent des effets sur nommeurs et nommés, effets qui ont manifestement quelque chose à voir avec la construction d'une

identité personnelle. Tantôt c'est le nommé qui se conforme aux attentes du nommeur :

« depuis les travaux de Stoller, nous savons que le fait de « voir » un enfant selon un sexe imaginaire est beaucoup plus important que le sexe réel qu'il a ».

André Green, in Benoist (éd.) 1977: 101

tantôt c'est le nommeur qui transmet ses préoccupations au nommé forcé de les intérioriser, d'y réagir, ou de les fuir, tantôt ce sont les uns et les autres qui se singularisent, s'inventent, se souviennent ou bâtissent, avec les noms qu'ils donnent et qu'on leur donne, leur personnalité.

La psychanalyse fournit donc une contribution particulière au problème de l'identité et des noms de personne. Le regard qu'elle porte sur les motivations inconscientes présentes dans l'acte de nommer et sur les effets des noms dans l'histoire individuelle du sujet en fait foi. Elle ne s'intéresse cependant pas aux pratiques sociales qui entourent le choix du nom, laissant habituellement en retrait toutes les motivations conscientes qui animent un groupe social lorsqu'il confère à ses membres une place par le nom, et elle n'offre pas de méthode, autre que l'écoute analytique, pour cerner les enjeux de l'entreprise de nommer.

◇ Du côté des logiciens, des linguistes et des philologues

Zonabend a magistralement documenté la théorie des noms de personne, elle indique (1980: 7-9) que :

logiciens et linguistes se sont essentiellement interrogés sur la nature du nom propre et sa place dans le système de la langue. Si pour certains, il caractérise chaque individu, connote ses qualités personnelles, pour d'autres il s'agit d'une dénomination contingente, indifférente, qui ne sert qu'à désigner.

L'étymologie des noms personnels faite par les philologues représente toutefois un apport précieux au problème de l'identité liée aux différentes formes de nomination. En effet, le sens originel des noms nous renseigne sur l'origine géographique d'une population, sur sa stabilité ou sa mobilité ethnique ou sociale. L'origine des catégories de noms les plus inimaginables (les surnoms de guerre, les noms de famille formés sur un prénom féminin, les noms donnés aux gens de couleur, etc...) aide à reconstituer l'histoire des migrations et du peuplement, l'histoire du groupe familial, et apporte des données à la psychologie sociale (Dauzat 1947). Cependant, amateurs, curieux et linguistes chevronnés se côtoient sur ce terrain et si l'on voit apparaître des hypothèses et des résultats solides – par exemple Houis (1963) démontre que les noms individuels chez les Mosi d'Afrique noire constituent avant tout des messages identifiables morphologiquement et sémantiquement – on cherche en vain à comprendre comment les auteurs y sont arrivés. Zonabend (1980) juge sévèrement le travail de ces chercheurs : les noms de personne ne sont pas spécifiquement étudiés pour trouver

l'identité qu'ils contribuent à donner aux individus, ils sont considérés comme porteurs de propriétés qui leur sont propres auxquelles on s'intéresse prioritairement. Mais des efforts spéciaux ont été faits pour lier les caractéristiques sémantiques du nom à son porteur. Seeman cite le travail de Jahoda (1954) où celui-ci a mis en relation la personnalité des Ashanti avec leurs noms et où il conclut que, quand les attentes parentales et sociétales pour un enfant sont cristallisées dans son nom, celui-ci se conformera à ces attentes. La phonétique symbolique inspirée de Sapir, qui voit un lien entre le son et la signification dans une langue, a inspiré d'autres chercheurs cités par Seeman (1976: 92); par exemple Newman (1933) :

In English, larger magnitudes (strength, roughness, aggressivity) are associated with names whose sounds are produced in a large oral cavity with low vocalic resonance

ou encore, Bruning et Husa (1972) : « alveolard, sibilant multi-syllabic, long vowelled names are associated with softness and timidity ».

Ces modèles théoriques sont cependant rares en linguistique, et plus rares encore sont les exemples de réponses individuelles à ces modèles contraignants. Pourtant la manipulation de l'identité par le nommeur *et* par le nommé devrait pouvoir être étudiée afin de donner une vue d'ensemble de l'identité acquise et conquise.

◇ Du côté des anthropologues

Plusieurs anthropologues ont démontré le lien entre les systèmes nominaux des peuples dits primitifs et l'identité qu'ils confèrent à leurs membres. Des exemples cités par Lévi-Strauss (1962) l'illustrent de façon éclairante : ceux des Indiens Sauk où lors de fêtes de nourriture, chacun reçoit un nom qui influera directement son tempérament et son destin personnel (pp. 225-226); ceux des Iroquois où les enfants Yurok « peuvent rester temporairement dans l'indistinction, en attendant de recevoir une position » (p. 262); ceux des Indiens Tiwi où le remariage des veufs et des veuves déclenche un processus de renomination. Plus près de nous, les travaux de Saladin d'Anglure (1970) montrent « comment les pratiques esquimaudes de dénomination fondées sur l'« éponymie » ainsi que la croyance en l'identité des homonymes », peuvent modifier l'ordre et le statut parental des individus. Les travaux de Collard (1980) relèvent à travers les systèmes des noms ordinaux donnés aux frères et sœurs chez les Guidar (Afrique), l'inscription idéologique d'une hiérarchie selon l'ordre de naissance, d'une place sexuée et d'une personnalité différente pour chacun. Les travaux de Dufour (1977) indiquent comment l'imposition du nom chez les enfants inuit pouvait conduire au travestissement.

Lévi-Strauss (1962: 283) a fait la preuve que les noms propres fixent et assignent une position. Les noms appartiennent à un système général de classification qui peut nous renseigner sur la manière dont chaque culture découpe le réel. « Le principe d'une classification ne se postule [cependant] jamais, seule l'enquête ethnographique (...) peut la dégager » (id.: 79). Il a fait la preuve aussi – contrairement à l'interprétation commune des linguistes – que les noms propres portent une signification en classant nommeurs et nommés :

ils classent les parents (qui ont choisi le nom de leurs enfants) dans un milieu, dans une époque, et dans un style; et ils classent leurs porteurs de plusieurs façons : d'abord parce qu'un Jean est un membre de la classe des Jeans; ensuite parce que chaque prénom possède, consciemment ou inconsciemment, une connotation culturelle qui imprègne l'image que les autres se font du porteur, et qui, par des cheminements subtils, peut contribuer à modeler sa personnalité de manière positive ou négative.

1962: 245-246

Par ses études sur les noms de personne en milieu rural occidental, Zonabend (1977) a démontré la nécessité de mettre en rapport tous les noms d'un individu (nom de famille, prénoms, surnom ou sobriquet) pour révéler les multiples facettes de ses nombreuses identités : civile, juridique, villageoise, clanique, administrative, spirituelle, ethnique, régionale.

Pour l'anthropologie, le nom est donc un outil de classement (de lignée, de positions sexuées, de rang de naissance, de prestige, etc...), il porte des significations (sur le nommeur, ses origines, ses devoirs, ses désirs, sa société; sur le nommé, ses caractéristiques, ses réactions futures, les circonstances de sa naissance) et il peut rendre compte de l'identité de l'individu s'il est étudié sous tous ses angles. Mais l'anthropologie a aussi ses lacunes. Les études onomastiques de terrain en milieu rural occidental se font rares et toutes les hypothèses n'ont pas été vérifiées quant à l'identité conférée par chaque nom à l'individu. Ma recherche à Bois-Vert s'inscrit dans ce contexte, elle est inspirée par le bilan qu'a fait Zonabend (1980) des études anthroponymiques en Europe, et fortement influencée par la méthode qu'elle propose pour analyser chaque catégorie de nom.

☐ **Système nominal et identité à Bois-Vert, Québec**

◇ **Cueillette et analyse de données**

En 1982, lors de mon terrain d'été, la municipalité de Bois-Vert comptait 491 habitants répartis dans 115 résidences. La moitié des résidents occupaient le village où j'ai séjourné trois mois, visité 61 familles et retracé l'ensemble des généalogies orales de toute la population distribuée dans un rayon de 6 km autour de mon lieu de résidence. L'enquête onomastique proprement dite s'est déroulée en même temps que la cueillette de données

sur les généalogies de parenté. Pour ce faire, j'ai utilisé des fiches individuelles pour les 266 habitants du village (133 de sexe masculin, dont 46 hommes mariés; 133 de sexe féminin, dont 48 femmes mariées) où je notais les noms de famille, les prénoms, les sobriquets (quand on acceptait de les divulguer), les noms de parrain et marraine, leurs liens de parenté avec Ego, leur statut matrimonial au moment du parrainage et du marrainage. Pour chaque nom reçu, je demandais qui l'avait choisi, qui l'avait donné et la raison de ce choix. Le contenu de ces fiches individuelles, éclairé des notes de terrain prises tout au long du séjour et de mes observations empiriques faites à partir des généalogies, forme le corpus à partir duquel j'écris cet article.

Un premier dépouillement du tiers de ces données a permis d'élaborer une série d'hypothèses sur le système nominal à Bois-Vert¹. Un deuxième dépouillement a tenté d'appuyer ces hypothèses sur l'ensemble des données, mais l'énorme perte de temps entraînée par la reprise manuelle de chaque fiche individuelle pour analyser chaque catégorie de nom m'a conduite à demander l'aide de l'informatique². L'ordinateur a rempli un rôle de gros compilateur, me permettant d'asseoir mes affirmations sur une base mathématique. Il n'a cependant pas été utilisé, ni utile, pour témoigner des discours et des comportements de la population envers les catégories nominales. À ce titre, la relecture des notes de terrain et l'examen des généalogies ont joué un rôle essentiel.

◇ Les différentes catégories de nom

Chaque individu répertorié au village porte un patronyme, trois prénoms en moyenne et au moins un sobriquet. Dans les catégories autochtones, le patronyme est appelé « nom de famille », le prénom usuel « petit nom », les prénoms secondaires « nom de baptême » et le sobriquet « surnom ». Mes commentaires sur ces noms ne sont évidemment pas exhaustifs, ils reflètent mes préoccupations personnelles quant au lien entre l'onomastique et l'identité.

¹ Ces hypothèses ont été présentées dans le cadre d'une communication à la Société canadienne d'ethnologie à Ottawa en 1983. Elles se sont enrichies des commentaires des participants de l'atelier qui m'ont fourni des références et des indications précieuses que je n'ai malheureusement pas eu le loisir d'approfondir à leur juste mesure. J'espère qu'ils ne m'en tiendront pas rigueur.

² Un programme d'ordinateur a été bâti par Claude Lemay du Centre de traitement de l'information de l'Université Laval utilisable avec le logiciel D-Base III. La saisie des données a été effectuée sur l'IBM-PC du département d'anthropologie par mon frère et moi-même, sous la direction d'un ami amateur d'ordinateur, Daniel Laberge, et le processus de sortie des données s'est effectué grâce à la disponibilité de Claude Lemay, un certain vendredi saint... Je veux ici leur exprimer toute ma gratitude, spécialement pour la patience qu'ils ont manifestée envers mes attentes mégalomanes...

○ « Nom de famille » et identité

Nous savons que les patronymes en Europe sont d'anciens surnoms qui sont petit à petit devenus héréditaires. On passe du surnom individuel au patronyme à des époques différentes dans des régions différentes. En Italie, par exemple, il y avait des patronymes transmis de génération en génération dès le VIII^e siècle, alors qu'en Bulgarie et en Turquie, ce passage s'est fait très récemment et qu'en Islande il n'a pas eu lieu (Blaquière 1969: 105-107). Dès l'arrivée des premiers colons français au Québec, il semble qu'on était déjà habitué au « nom de famille » héréditaire puisqu'on peut le retrouver en ligne agnatique dans les documents utilisés par les généalogistes. À Bois-Vert, en tout cas, la mémoire généalogique fait remonter les patronymes jusqu'à l'ancêtre fondateur (mythique ou réel) sans trace de surnoms et sans transformations³. Si les noms canadiens-français ont connu de nombreux dérivatifs aux États-Unis, comme en attestent les données historiques au Centre d'héritage franco-américain de Lewiston dans le Maine (Duval 1974: 1), leur stabilité ne fait aucun doute dans notre village du Saguenay.

« Nom de famille », dominance numérique et résidence

Des 266 individus vivant au village et sur lesquels a porté l'enquête onomastique, presque 60% (159 sur 266)⁴ portent trois patronymes prédominants sur les vingt-six répertoriés. Cette situation de dominance numérique d'individus porteurs des mêmes « noms de famille » s'accompagne d'un discours villageois où les membres de ces trois groupes se disputent le statut de premières familles résidentes depuis la fondation de la localité. Ils marquent leur différence entre eux en mettant l'accent soit sur leur nombreuse descendance, soit sur leur origine noble, soit sur leurs titres de propriété originaux des terres et des points d'eau. Un quatrième groupe familial (26 individus) se compare avantageusement aux trois premiers par le nombre de descendants porteurs de son « nom de famille » (68, 34, 31). Son statut d'ancêtre lui est cependant contesté. On dira : « ils ne sont pas natis d'ici », marquant ainsi la valeur qu'on accorde à perpétuer le patronyme en ligne directe à partir d'un ancêtre fondateur résident. La communauté dans son ensemble reconnaît aux trois groupes familiaux numériquement dominants une identité particulière en les accusant parfois de défauts de lignées — les uns l'orgueil, les autres le laisser-aller ou l'imagination débridée — mais, règle générale, on y fait référence en mentionnant que ce sont « les grandes familles de la place », auxquelles on cherchera à démontrer son affiliation par des mariages avec leurs membres ou avec lesquelles on spécifiera n'avoir aucune alliance.

³ Trois familles du village, porteuses de patronymes différents, ont fait faire leurs généalogies par des sociétés privées de Montréal qui confirment cette transmission du « nom de famille » sans transformation depuis les débuts de la colonie. Le phénomène témoigne de la valeur prestige qu'elles accordent à pouvoir retracer leur « nom de famille » en ligne ascendante jusqu'à l'ancêtre européen.

⁴ J'inclus dans les 159 les femmes mariées porteuses du patronyme de leur mari.

L'identité que l'on se donne à travers le patronyme peut aussi relever de considérations extérieures à la résidence et à la force du nombre. On saura décrire par exemple les liens de parenté lointains avec tel cardinal : « on était assez proche pour être invités à ses noces »⁵; on évoquera comment on se rattache aux A d'une ville voisine qui « ont donné un monseigneur à l'Église »; ou encore on distinguera les T « fouettés » par opposition aux T « picotés, carreautes, rouillés, renards » à partir d'ancêtres dont les frères sont répartis en lignes de filiation masculine. Cependant, le critère évocateur par excellence d'une identité patronymique repose sur la notion de territoire associé à un « nom de famille » transmis par un ancêtre à de nombreux descendants.

Transmission patrilinéaire du « nom de famille »

L'importance qu'on accorde à perpétuer le « nom de famille » sur plusieurs générations, selon un mode de transmission patrilinéaire, ressort de toutes les généalogies orales effectuées sur le terrain. La satisfaction de pouvoir compter sur des garçons pour hériter et transmettre le patronyme est manifeste.

L'absence temporaire d'un chaînon masculin peut cependant être compensée par un chaînon féminin. Dans un groupe familial aux prises avec des séries de germains féminins, le mariage d'une fille avec son cousin parallèle patrilatéral a été utilisé. Dans un autre groupe familial où à la série de germains féminins s'ajoutait une série de germains masculins célibataires, on a employé la même stratégie. Dans un troisième groupe où une sœur a récemment donné naissance à un garçon, alors que son frère marié a engendré six filles, on a transmis au jeune descendant mâle les patronymes de ses père et mère, comme l'autorise la loi 89, sanctionnée au Québec le 19 décembre 1980, pour éventuellement « relever le nom de famille » du grand-père maternel de l'enfant⁶.

L'absence d'un chaînon masculin peut aussi être compensée par l'adoption d'un garçon. Les généalogies orales qui retracent, à partir de la mémoire des informateurs, quelque 51 cas d'enfants adoptés, indiquent l'existence du phénomène : huit garçons ont été reçus en adoption alors qu'au moment de celle-ci, il n'y avait pas de petit-fils pour transmettre le nom de la lignée du grand-père paternel; et trois couples ont « pris en élève » des garçons après la naissance répétée de filles, ne pouvant transmettre le patronyme. Mais le recours à l'adoption de garçons ne s'inscrit pas toujours dans ce contexte. On peut tout aussi bien y consentir et y prendre plaisir

⁵ Le terme « noces » s'applique au Québec aux fêtes des mariages et des sacerdoces.

⁶ La mère de l'enfant explique ainsi cette forme de nomination, tout en mentionnant qu'elle habite depuis huit ans avec le père de l'enfant sans lui être mariée. De plus, le groupe familial du père de cet enfant le revendique aussi pour son compte puisqu'il est leur premier descendant mâle en ligne agnatique depuis trois générations. La transmission de l'un ou l'autre patronyme aux descendants du jeune garçon n'est cependant nullement prévisible, la loi donnant le choix aux parents.

pour remédier à l'infécondité totale du couple (parmi les 20 couples qui ont adopté des garçons, 14 étaient totalement inféconds), pour faire alterner les sexes, ou pour rendre service aux orphelins (trois couples « prennent en élève » des garçons alors qu'ils en avaient déjà plus d'un). C'est donc dire que l'adoption d'un enfant mâle peut être motivée par le désir « d'empêcher le nom de famille de tomber dans l'oubli », mais qu'elle s'exerce largement en dehors de ce contexte.

Les stratégies — mariage avec le cousin parallèle patrilatéral, transmission de deux patronymes à l'enfant, adoption d'un garçon — qu'on peut utiliser pour éviter la perte du « nom de famille » n'assurent pas pour autant la reproduction d'un groupe familial à partir de ce patronyme. Encore faut-il que le nombre de descendants issus d'une union soit respectable, que le chaînon féminin soit investi par plusieurs membres de la famille élargie, que le statut de l'enfant adopté ne le conduise pas au célibat. Elles constituent avant tout des solutions temporaires ou de dernière chance, démontrant l'importance du mode patrilinéaire de transmission du « nom de famille ».

Existence d'un matronyme ?

Parallèlement au système de classement patrilinéaire, les données recueillies à Bois-Vert laissent soupçonner l'existence d'un matronyme. Plusieurs faits militent en faveur de cette hypothèse. D'abord, des femmes font partie des ancêtres dont on se réclame — femmes remarquables par leur progéniture nombreuse, par leur origine « noble », par leur force de caractère. Ensuite, il existe des luttes symboliques entre mari et femme pour développer le sentiment d'appartenance de leurs enfants au groupe d'affiliation de la mère du père ou de la mère de la mère, même du vivant des grands-pères. Enfin, le contexte d'utilisation des termes de référence pour les femmes mariées change au fur et à mesure qu'elles vieillissent, de telle sorte que c'est devenues grands-mères qu'elles reçoivent et incarnent le patronyme de leur mari. Désignées en effet sous le terme Madame suivi du prénom de leur mari — Madame Marcel, par exemple — les femmes mariées deviennent Madame suivi du patronyme de leur mari — Madame Allard, par exemple — quand leurs enfants commencent à se marier et à leur « donner » des petits-enfants. L'introduction des brus et des gendres amorce cette nouvelle classification. De plus, la confusion possible entre plusieurs femmes appelées Madame suivi d'un « nom de famille » est réduite au minimum : à l'âge où elles deviennent grands-mères, leur belle-mère détentrice du même titre est habituellement morte, leurs belles-sœurs susceptibles de le porter « marient rarement leurs enfants en même temps » — la doyenne l'emporte — et les femmes remariées en secondes nocces perdent accès à cette forme de nomination. Ainsi, à l'intérieur du village, malgré le grand nombre de femmes porteuses du même patronyme, on peut toujours savoir qui est Madame X, Y ou Z : aïeules de la communauté, la plupart du temps veuves, et ayant vu naître le premier petit-fils en ligne agnatique « du côté » de leur mari.

○ Prénoms et identité

Nombreux sont les modèles d'identité conférés par les prénoms personnels qui ont été mis à jour par les chercheurs de toutes les disciplines. Toutefois, les normes de transmission de tous les prénoms, les usages sociaux qu'on en fait et l'observation au sein d'une même communauté des jeux hiérarchiques entre eux se font rares (Zonabend 1980: 10-18). La littérature sur les systèmes nominaux en milieu rural québécois est encore plus rare. J'essaierai ici de combler partiellement ces lacunes en analysant les données d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Chacun des 266 individus inventoriés sur les fiches anthroponymiques porte en moyenne trois prénoms : un premier « nom de baptême » (Marie pour le sexe féminin, Joseph pour le sexe masculin); un second « nom de baptême », habituellement le prénom usuel du parrain pour un garçon et de la marraine pour une fille; un troisième « petit nom » choisi au goût des père et mère de l'enfant. Ces règles rappellent sensiblement la norme observée par Gagnon (1978: 103) dans la population de Charlevoix, mais elles souffrent cependant plusieurs exceptions à Bois-Vert.

Nombre de prénoms

Si la majorité des individus portent trois prénoms, un certain nombre en ont reçu un quatrième (16 hommes, 13 femmes) et même un cinquième (3 hommes, 2 femmes). Les raisons de ce surinvestissement sont la plupart du temps méconnues des porteurs eux-mêmes. Dans les cas connus, on mentionne les motivations suivantes : « le curé qui l'a baptisé a demandé B., il a toujours espoir d'avoir un remplaçant »; « le parrain ne voulait pas le prénom R., il voulait M., on lui a donné les deux »; « on a ajouté le prénom de la porteuse qui n'était pas mariée »; « c'était le premier des H., il y avait plusieurs personnes qui voulaient le nommer »; « dans ce temps-là, ils en donnaient des noms, ça finissait plus ».

Un certain nombre d'enfants nés après 1978 n'ont par contre reçu que deux prénoms : soit Marie ou Joseph suivi d'un « petit nom », soit deux prénoms sans l'identité collective sexuée de Marie et Joseph. Les mères questionnées sur cet état de choses ont répondu que « ce n'était plus à la mode de donner trop de noms ».

Mis à part le cumul de désirs parentaux, il semble que le nombre de prénoms donnés soit historiquement contextualisé. Les auteurs qui ont analysé les règles de transmission des prénoms sur plusieurs siècles le laissent en tout cas supposer. Ainsi Tesnière (1972: 135) rapporte qu'en Normandie...

jusqu'en 1680, on n'a qu'un seul prénom. La plupart des curés refusaient de donner deux noms aux enfants qu'ils baptisaient, « estimant qu'un seul saint protecteur suffisait pour intercéder auprès du Seigneur ». Le deuxième prénom apparaît vers 1680, le troisième vers 1720. À la Révolution, la répartition est en gros de 1/3 d'enfants avec un prénom, 1/3 d'enfants avec deux prénoms, 1/3 d'enfants avec trois prénoms. Suit un palier de deux prénoms en moyenne jusqu'en 1850. C'est alors qu'apparaissent les quatrième et cinquième prénoms.

Les données traitées à Bois-Vert concernant des individus nés entre 1884 et 1982 ne rendent pas vraiment compte des coutumes du siècle précédent, mais on constate quand même que ce sont majoritairement les plus vieux et les plus jeunes qui sont soit sur-investis, soit sous-investis par le marquage onomastique que donnent les prénoms.

Les prénoms de Marie et Joseph

La tradition veut qu'au Québec francophone catholique, on donne aux enfants nés filles le prénom de Marie et aux enfants nés garçons le prénom de Joseph. Ce phénomène a été souligné par quelques auteurs (Miner 1939: 75; Savoie et Jacques 1972: 141; Gagnon 1978: 103) qui ont étudié des régions différentes du Québec. L'origine de cette coutume remonte, semble-t-il, au XVII^e siècle en France et aurait fait l'objet d'un article du droit canon⁷. Les articles que j'ai dépouillés dans la *Revue Internationale d'Onomastique* la retracent dans le comté de Nice au XVI^e siècle où « toutes les femmes de Sauze avaient pour premier prénom Marie » (Canestrier 1951: 151) et dans la localité de Villars-sur-Var à la même époque où le prénom de Joseph ou Joséphine domine. Houlth-Baltus (1956: 33) mentionne pour sa part qu'en Armagnac, « les composés avec Marie n'apparaissent que vers 1680 pour se multiplier pendant tout le XVIII^e siècle ». Au Québec, cette tradition n'existe pas de façon générale chez les catholiques d'origine irlandaise. Deux aïeuls de Bois-Vert qui ne portent pas le prénom de Joseph disent que du temps de leurs parents, la dénomination de Joseph n'était pas obligatoire pour les hommes. D'autres informatrices moins âgées expliquent que c'est le curé qui, en baptisant, donnait à chaque enfant le prénom de Marie ou de Joseph, selon son sexe. Quoi qu'il en soit, la tradition existe bel et bien à Bois-Vert et ceux et celles qui échappent à ce marquage religieux sont peu nombreux.

Il arrive aussi exceptionnellement que des hommes, en plus d'avoir reçu le prénom de Joseph, aient aussi reçu le prénom de Marie et que des femmes, en plus d'avoir reçu le prénom de Marie, aient reçu le prénom de Joseph. On explique cette double dénomination par le culte que la mère avait envers l'Église ou encore par une promesse faite à St-Joseph et à la Vierge Marie avant la naissance de l'enfant de l'ainsi dénommer s'il naissait en santé. Deux germains de sexe différent (un frère et une sœur) ont reçu l'appellation

⁷ Merci à Gilles Bibeau, directeur du département d'anthropologie de l'Université de Montréal de nous avoir fourni cette indication.

« Marie-Joseph » sans autre prénom dans ce contexte de dévotion. On les distingue en référence par « Marie-Joseph gars » et par « Marie-Joseph fille ». Il est amusant de se rappeler que ce nom était souvent donné aux cloches dans le Saguenay du XXe siècle (voir Potvin 1957: 142, 181-182, 374-375).

Le prénom de Marie peut aussi être accolé au prénom usuel des garçons et des filles de façon à former un prénom composé. Gagnon (1978: 104) note qu'à Charlevoix une informatrice avait placé de cette manière tous ses enfants sous la protection de la Vierge Marie, même ses garçons : Jean-Marie, Marie-Anne, Marie-Blanche, etc... À Bois-Vert, une série de germains féminins et masculins a ainsi été marquée (Louis-Marie, Raymond-Marie, Jean-Marie, Marcel-Marie, Marie-Marguerite, Marie-Marthe, Marie-Céline, Marie-Andrée) par leur mère qui vouait un culte à Marie. Le grand nombre de religieux issus de cette fratrie témoigne du modèle d'identité individuelle et collective que peut favoriser une forme de dénomination.

Les prénoms de Marie et de Joseph peuvent enfin être transmis comme seule dénomination aux foetus sexués nés avant terme, aux enfants mort-nés, aux enfants ondoyés morts sans baptême. Les foetus dont le sexe est indéterminé ne reçoivent pas ce nom. C'est lors des généalogies orales, lorsque les informatrices rapportaient le nombre d'enfants issus de leur mariage, que j'ai fait cette constatation. Si cette identité semble correspondre à une forme d'anonymat pour les unes : « ils n'avaient pas de nom, on les appelait Marie ou Joseph, mais c'est pas des noms cela », pour d'autres elle correspond à un marquage spécial. Une informatrice note que sa fille porte le seul prénom de Marie parce qu'après une fausse-couche, elle avait fait une promesse à la Vierge Marie d'appeler ainsi le futur bébé. On ne m'a pas signalé de cas où les enfants mort-nés auraient reçu l'appellation « Anonyme », comme le suggèrent les registres d'état civil du Saguenay dépouillés par Pouyez, Lavoie et al. (1983: 51) :

on trouve dans les registres d'état civil des actes concernant les enfants mort-nés : ni ondoyés, ni baptisés, ces enfants sont simplement inhumés, ce qui donne lieu à l'établissement d'un acte de sépulture. Ces actes sont identifiés, en marge et dans la table des matières du registre, par la mention « anonyme », suivie du nom du père. Mais par ailleurs, les enfants qui ne vivent pas assez longtemps pour être baptisés, mais assez pour être ondoyés, sont également désignés sous le terme : « anonyme » et ils donnent également lieu à l'établissement d'un acte de sépulture.

ou, comme le suggèrent les recherches de Le Pesant (1948: 225-226) et de Laplatte (1947: 107-108) sur la France du XVIIe et du XVIIIe siècles, les enfants morts immédiatement après leur naissance, mais ondoyés par la sage-femme, et les enfants ondoyés qui auraient survécu sans jamais retourner sur les fonds baptismaux auraient aussi porté le nom d'« Anonyme ». En ce domaine, les pratiques et les croyances populaires semblent s'affronter aux pratiques légales, civiles et religieuses.

Les deuxièmes prénoms

Le deuxième prénom qu'on donne à l'enfant, « un autre nom de baptême », est la plupart du temps inconnu des porteurs jusqu'à leur première communion et ne fait pas l'objet de nombreux commentaires de la part des informateurs et informatrices. Chacun connaît celui qu'il a reçu, ceux qu'il a transmis, mais il ignore souvent ceux des autres. Il se transmet généralement par les parents qui choisissent le parrain et la marraine et confèrent au garçon le prénom usuel de son parrain et à la fille le prénom usuel de sa marraine.

Allard (1967) a amplement décrit pour Bois-Vert, en s'appuyant sur les registres paroissiaux à jour depuis 1932, les critères de choix du parrain et de la marraine, selon le rang de naissance et le sexe de l'enfant, leur âge au moment du baptême, le lien de parenté entre eux et avec leur filleul(e). J'ai voulu rechercher, en ajoutant de l'information sur les personnes nées avant 1932, s'il y avait une tendance à choisir le parrain du côté masculin et à choisir la marraine du côté féminin, quand ces derniers étaient choisis dans la parenté consanguine. Le dépouillement des données a confirmé cette tendance, mais elle n'est pas marquée de telle sorte que les parrains des garçons, s'ils sont majoritairement choisis en ligne agnatique directe et indirecte : frère du père (25), père du père (7), frère aîné (6), frère du père du père (5), fils du frère du père (3) le sont aussi en ligne cognatique : frère de la mère (18), père de la mère (7), frère du père de la mère (1), frère de la mère de la mère (1), fils du frère de la mère (2), fils de la sœur du père (1). De la même façon les marraines des filles, si elles sont souvent prises en ligne utérine directe ou indirecte : sœur de la mère (34), mère de la mère (8), sœur aînée (6), fille de la sœur de la mère (2), sœur de la mère de la mère (1), le sont également en ligne cognatique : sœur du père (19), mère du père (6), fille de la sœur du père (2), sœur du père de la mère (1).

La règle de transmission du prénom usuel du parrain comme deuxième nom à son filleul et du prénom usuel de la marraine comme deuxième nom à sa filleule est souple et on peut observer quelques exceptions. On les repère plus facilement en observant cette transmission par sexe. Parmi les donneurs des prénoms masculins, on retrouve à côté des père et mère, des parrains (24), des marraines (3), des grands-mères (3) et des curés (2) qui ont su imposer un choix. Certains parrains n'aimant pas leur prénom en ont suggéré un autre, deux marraines ont accepté que leurs prénoms masculinisés soient transmis à leurs filleuls (par exemple Yvonne devient Yvon), deux grands-mères ont « fait valoir leur idée » et deux curés ont réussi à donner comme deuxième prénom à des garçons leur nom personnel, sans l'accord exprimé des parents. Les deuxièmes prénoms masculins qui ne sont pas ceux des parrains peuvent rappeler le saint du jour où l'enfant est né, un grand saint vénéré par le donneur, le prénom du père, d'un ami, d'un frère ou d'une sœur de l'enfant, le nom du frère de la mère qui n'est pas « dans les honneurs », ou simplement être choisis au goût du donneur. Dans d'autres cas,

on remplacera le nom du parrain parce qu'on a déjà un fils qui s'appelle du même prénom, parce qu'on voit son nom comme un nom féminin ou parce qu'on le considère comme un nom trop commun au village.

Du côté féminin, en compilant les donneurs des deuxièmes prénoms des filles et des femmes de la communauté, on constate que les parents ont laissé souvent la place aux marraines (34), à une grand-mère, à un curé et à un parrain. Ici aussi, des marraines se sont abstenues de transmettre leur prénom si elles ne l'aimaient pas, une grand-mère a eu l'occasion d'exprimer sa dévotion à une sainte, un curé a pu donner le nom de la paroisse et un parrain donner son nom féminisé (Albert devient Alberta). Les choix des deuxièmes prénoms féminins autres que ceux des marraines relèvent de considérations multiples : féminisation du nom du père (par exemple Julien devient Julie), féminisation du nom du parrain (Paul devient Paulette, Marcel devient Marcelle), rappel d'une grand-mère décédée, d'une sœur du père, d'une amie de la mère, d'une héroïne à la radio. Le choix peut aussi se faire en reprenant le nom de la mère, ou « au hasard » à l'hôpital parce qu'on est forcée de trouver un nom rapidement.

Devenir parrain ou marraine n'implique donc pas nécessairement que son prénom usuel soit transmis comme deuxième prénom de baptême à son ou sa filleul(e). Les parents de l'enfant peuvent fort bien choisir une autre dénomination, en accord avec eux ou sans leur consentement. De même, le choix des parents peut être dominé par les grands-mères et les curés qui, sans être marraine ou parrain, sauront intervenir de façon autoritaire pour imposer un désir.

Les prénoms usuels

Tous les membres de la communauté reconnaissent aux prénoms usuels une grande importance. J'ai pu recueillir des indications sur les donneurs de ces prénoms dans 73,8% des cas (pour 87 prénoms masculins et 105 prénoms féminins) et sur les raisons du choix de ces prénoms dans 69,4% des cas (pour 80 prénoms masculins et 82 prénoms féminins). De plus, les commentaires des informateurs, riches en histoires de toutes sortes, m'ont permis de répondre à des questionnements personnels sur lesquels la littérature inventoriée n'offrait pas de réponse.

Ce sont les mères qui, en majorité, donnent le prénom principal aux enfants. Elles sont numériquement dominantes, même dans le choix du prénom des garçons. L'examen des donneurs des prénoms masculins démontre en effet que pour 20 pères et 13 père et mère ensemble, 48 mères ont prénommé leurs garçons, comparativement à deux curés, deux parrains, une marraine et une vieille tante qui les ont nommés. Leur poids est beaucoup plus évident cependant dans le choix du prénom des filles. Pour 13 pères et 4 père et mère ensemble qui ont décidé, on retrouve 77 mères à côté de sept marraines, deux sœurs aînées, un curé et un parrain.

Les motivations concernant le choix des prénoms masculins témoignent de désirs variés qu'on prend plaisir à inventorier. Les raisons les plus fréquemment évoquées concernent le fait qu'un nom soit nouveau dans la paroisse (on le trouvera dans un livre, dans une émission de télévision). Il est d'ailleurs frappant de constater le taux très faible d'homonymie pour cette catégorie de nom chez tous les habitants du village, chacun veillant à choisir un nom personnel qui identifie l'individu entre tous. Dans ce contexte, l'homonymie partielle des jumeaux où les couples parallèles et croisés reçoivent deux prénoms qui se ressemblent (Hugues, Huguette; France, Francine; Romain, Robin; Ginette, Gilles; Jeanne, Jacinthe) rappelle leur situation particulière. On invoque ensuite le fait qu'un nom soit beau, simple et facile à prononcer. Viennent ensuite les noms d'ancêtre (prénoms d'arrière-grand-père et prénoms masculinisés d'arrière-grand-mère), les noms des saints dont la date anniversaire peut remémorer le mois de naissance (Sts Pierre et Paul, St François-Xavier, St Romuald, St Jean Eudes, St Gérard Magella), les noms qui indiquent le mois de naissance du porteur (Janvier, Toussaint), les noms de personnes aimées (amis du père ou de la mère, ami de la gardienne des enfants) ou choisis par des femmes qui ont rendu service lors de la naissance (garde-malade à l'hôpital, aide à la maison « aux relevailles »). Plus rarement apparaissent le nom du père (3), du parrain (2), d'un mort (parrain du père mort à 19 ans, bébé mort à la naissance), des noms choisis par la marraine (2) ou par une religieuse (1), des noms bisexués voulus comme tels (par exemple Michel), et deux noms de garçons adoptés, conservés par les parents adoptifs. Enfin, on note des noms de prêtres de qui on a obtenu des faveurs (« j'ai dit à l'Abbé X, faites-moi avoir un cinquième garçon, si c'est un garçon, je l'appelle X ») ou à qui on a voulu faire ressembler l'enfant (« ils voulaient faire un prêtre avec moi, ma grand-mère surtout, ils m'ont donné le nom du frère de mon père, père rédemptoriste »).

Les noms qui ont fait l'objet de différends entre la mère et le parrain (« mon frère, c'était son filleul, voulait S., moi je voulais M., le curé a dit : décidez-vous »), entre la mère et la marraine (« ma marraine voulait que je porte L. »; « la marraine voulait A., je n'ai pas voulu ») et surtout entre les parents et le curé ne sont jamais oubliés. On note à ce propos de vives discussions. Dans un cas, le premier curé résident baptisant le premier garçon de la paroisse veut faire porter son nom et refuse le prénom choisi par les parents; dans un autre cas, il inscrit L., sans l'accord de la mère qui fait changer le prénom par la cour; dans un autre cas encore, le curé se trompe, inscrivant A. au lieu de R. désiré par la mère : « Laissons passer, on va l'appeler R. ». Une autre fois, c'est un autre curé qui transmet son prénom sans l'accord des parents qui dans le quotidien l'appellent quand même de leur choix : (« il a toujours marché sur le nom de P., il s'est marié sous le nom de P., mais il a dû passer par la loi pour avoir un permis »), ailleurs c'est un choix éliminé : (« maman m'avait nommé M., mais sur les baptistères, je l'ai jamais vu »), là c'est une discussion sur l'inscription du prénom dans le registre baptismal : « le curé voulait pas le nom Y., il a trouvé que ça voulait dire J., il a inscrit J. dit Y ».

Les motivations concernant le choix des prénoms féminins révèlent aussi une kyrielle de désirs. Si le fait qu'un nom soit nouveau ou beau à entendre l'emporte parmi les raisons invoquées (on l'a pris dans un livre, une revue d'Afrique, une chanson, un film qu'on a vu avec son mari, chez une chanteuse populaire, entendu à la radio), le rappel du prénom de personnes aimées joue aussi un rôle important (ancienne blonde du parrain, tante décédée, sœur du père, sœur de la mère, amie morte du cancer à 18 ans, amie morte accidentellement à 16 ans, sœur de la mère morte à 20 ans, nièce qui vit dans une province lointaine, petite voisine qu'on aimait, tante adorée, féminisation du nom d'un frère mort jeune). On donne aussi des noms de saintes dont la date anniversaire correspond au mois de la naissance de la petite fille (Ste Brigitte, Ste Monique, Ste Valérie, Ste Agnès, Ste Marie-Madeleine), ou pour qui on a eu une dévotion particulière (Ste Thérèse, Ste Bernadette); un nom formé d'une des nombreuses appellations de la Vierge (Carmelle issu de Notre-Dame du Mont Carmel), et un autre qui marque un anniversaire religieux correspondant au moment de la naissance de l'enfant (Pâquerette née dans le temps de Pâques). Contrairement aux prénoms masculins, les prénoms féminins sont moins souvent des noms d'ancêtre (féminisation du nom du père du père, de la mère du père du père, de la mère de la mère) et ils reproduisent exceptionnellement le nom propre de la mère (j'ai trouvé un seul cas dans les généalogies orales qui remonte à la fin du XIXe siècle). On transmet cependant le nom du père féminisé (4), le nom des marraines (2) ou choisi par elles (2), ou le choix d'une sœur aînée (1). On note aussi certaines fantaisies qui influencent le choix des prénoms féminins : « il nous faut un ou une D. par famille »; « il fallait que ça finisse par « ette »; ou par « a », ce qui donnera des séries de germains féminins comme Anna, Gracia, Maria, ou des séries formées à partir de la même lettre de l'alphabet. Le désir d'avoir des garçons, consécutif à la naissance d'une série de filles, peut aussi conduire le nommeur à transformer les prénoms féminins de certaines d'entre elles en prénom masculin. Ainsi, Marie-Paule et Bernadette ont toujours été dénommées Paul et Bernard par leur père. Enfin, on trouve des témoignages où, de façon consciente, on a voulu éviter ou susciter une ressemblance entre le nommé et un homonyme : « mon mari voulait nommer sa fille J., je n'ai pas voulu, parce que je connaissais une J. et qu'elle était trop mauvaise »; « mon père avait une sœur B., musicienne, morte dans l'année de ma naissance, il m'a donné son nom, parce qu'il voulait faire de moi une musicienne » — ce que l'enfant est devenue. L'homonymie entre deux individus ne les conduit cependant pas toujours à la même vocation. Une femme mariée raconte : « La sœur de mon père était religieuse, ses sœurs aussi. Lorsque j'allais les visiter, elles ne disaient pas : "quand est-ce que tu viens nous trouver", mais c'était bien senti quand même. On portait le même nom avant qu'elle n'entre en religion ».

À l'instar des noms masculins, les noms féminins qui ont provoqué des désaccords entre la mère et la marraine ou entre la mère et le curé ne sont pas oubliés. Une informatrice rappelle que la mère du père de l'enfant, marraine, voulait le nom N. : « A. me tenait tête, elle l'appelait N. On

demeurait voisin, j'ai jamais plié, je l'ai toujours appelé G. ». Une autre cite le cas de sa sœur marraine qui, portant le nom de Marie, appelait sa filleule Marie suivi du nom donné par la mère, alors que la mère continuait de l'appeler d'un seul prénom. Les curés sont aussi intervenus dans le choix des prénoms féminins. Un nom est refusé sous prétexte que c'est un nom de fleur : « Monsieur le curé avait enlevé E., et rajouté Marie-J., je me suis toujours fait appeler E. et je l'ai fait rajouter sur mon acte de mariage ». Mais leur autorité rencontre de sérieuses résistances : « J. a été baptisée à 3 heures de l'après-midi. J'ai tenu tête au prêtre jusque-là. Le prêtre a avoué : « T'es plus têtue que moi » ; « le curé avait demandé un autre nom que celui de J., on a refusé, on l'avait choisi durant neuf mois ce nom-là » ; « il a voulu mettre un C. au lieu d'un K., ils sont en cour actuellement pour changer les papiers » ; « même si je portais le nom de G., j'ai jamais marché sur ce nom-là, je voulais pas pour la pension marcher sur cela ». On raconte même un fait cocasse où se présentant à l'hôpital pour visiter sa mère, une fille a mis beaucoup de temps à la trouver parce qu'elle demandait une dame du prénom de B., alors que l'administration l'avait inscrite sous son prénom baptismal toujours refusé et nié dans la vie courante...

L'observation de la transmission des prénoms usuels à Bois-Vert offre beaucoup de possibilités pour réfléchir sur le nom personnel et l'identité. J'en ai identifié ici quelques-unes en précisant les donneurs des prénoms usuels et les raisons qui ont motivé leur choix et en illustrant l'accueil réservé par la population aux interventions cléricales.

○ Des sobriquets

Zonabend (o.c.) a démontré que les aspects de signification, d'identification et de classification des sobriquets étaient connus dans la littérature anthroponymique, alors que le contexte d'utilisation de cette catégorie nominale était méconnu. La cueillette de données sur les sobriquets à Bois-Vert n'a pas été faite de façon systématique et n'offre pas de traitement quantitatif. Toutefois, nous savons que cette forme de nomination revêt une importance prédominante dans le quotidien des villageois. Les commentaires que m'ont livrés des femmes originaires de l'extérieur de la communauté qui sont venues habiter Bois-Vert après leur mariage sont éloquentes à cet égard. L'une d'elles résume ainsi la situation : « Ça m'a pris 6 ans à comprendre le nom du monde ici, parce qu'ils ont tous des surnoms ». Pour ma part, j'ai noté que les enfants (0-6 ans) recevaient toutes sortes de « surnoms » — des « surnoms » donnés dès leur arrivée au monde (« ils les regardaient en sortant, pis ils leur trouvaient un « surnom »), des diminutifs de leur prénom, des « surnoms » liés à leur rang de naissance (« la corneille », « le corbeau », « la nichouette »⁸ représentent invariablement

⁸ Pour faire pondre une poule élevée en liberté, on laisse un œuf dans le nid, c'est la « nichette » ou « nichouette ». Cet œuf en attire d'autres, m'a expliqué un vieil informateur de 82 ans.

le dernier-né dans chaque famille). J'ai observé que les adolescents faisaient un usage extravagant de cette pratique qui s'exerce en groupe à l'ombre des oreilles parentales et prénomme tous les individus, indépendamment de leur âge et de leur sexe. J'ai remarqué aussi que les sobriquets donnés en famille demeuraient présents dans la mémoire jusqu'à un âge avancé, à tel point que, lors des généalogies orales, on doit parfois se consulter pour se rappeler le prénom usuel de tel oncle ou telle tante. J'ai constaté, bien sûr, que les sobriquets donnés par le groupe extérieur à la famille étaient cachés à l'étranger et que plusieurs étaient inconnus de celui qu'on dénomme (les filles recevaient rarement de surnoms en groupe). Leur caractère secret permet aux habitants de conserver leur intimité collective face à l'extérieur de la communauté et aux groupes d'affirmer leur jugement sur les uns et sur les autres dans la discrétion.

☐ **Commentaire**

La transmission d'une forme d'identité qui serait conférée par les noms personnels reçus à la naissance et au cours de la vie a été examinée de plusieurs manières dans la population de Bois-Vert.

On a vu comment le nom de famille classait un individu quant à l'origine territoriale de ses ancêtres, à leur renommée au-delà de la communauté et au nombre de leurs descendants. On a aperçu en même temps le rôle privilégié des femmes mariées reproductrices de garçons dans la transmission patrilinéaire du nom de famille ainsi que les règles terminologiques qui, au détriment de leur identité de célibataire antérieure, leur font incarner petit à petit le prénom et le patronyme de leur mari.

On a aussi relevé différentes sortes d'homonymie. Certaines, structurelles, telles que l'homonymie partielle des jumeaux et jumelles, l'homonymie de sobriquets liés au rang de naissance (« bébé », « le corbeau », « la corneille », « la nichouette »), l'homonymie relative entre parrain et filleul et entre marraine et filleule, l'identité sexuée collective de Marie et Joseph, apparaissent comme des règles pour déterminer des catégories de sexe et de rang de naissance et pour déterminer la circulation des noms à l'intérieur de la parenté. D'autres, contextuelles, laissent libre cours à l'expression des désirs personnels des nommeurs sur les nommés : prénoms de parrains et de marraines féminisés et masculinisés, prénoms de père et de mère féminisés et masculinisés, prénoms bisexués, prénoms de garçons pour des filles, mais surtout noms d'une personne aimée, apparentée ou non, que les nommeurs veulent faire revivre dans le nommé.

Ces personnes que l'on veut faire revivre pour fournir des modèles d'identité aux enfants à la naissance appartiennent au monde de la famille du nommeur (noms d'un oncle, d'une tante, d'un frère, d'une sœur, d'un neveu, d'une nièce, d'un grand-parent, d'un arrière-grand-parent, d'un

parent décédé en jeune âge, ou exceptionnellement ceux du père et de la mère de l'enfant), au monde de la communauté immédiate (noms des ami(e)s des parents et des enfants, d'une petite voisine, des femmes qui ont aidé à l'accouchement ou aux relevailles, de curés ou de religieuses) ou au monde de l'imaginaire collectif profane et religieux (noms de saint(e)s du jour de naissance, de saint(e)s du mois de naissance, de saint(e)s vénéré(e)s, noms de héros et héroïnes de revues, de la radio, de romans et de la télévision).

Le poids réel de l'éponyme (personne qui porte le même nom) sur le développement de la personnalité de l'enfant est difficile à évaluer. On a cependant constaté que la force du désir qui habite le nommeur et la place qu'il occupe dans sa vie jouent un rôle primordial sur son comportement. Le prénom de Marie, accolé au prénom usuel des enfants des deux sexes, suscite des vocations religieuses surtout chez ceux que leur mère investit en ce sens. De la même façon, le prénom d'une musicienne influencera une petite fille pour réussir en piano en autant que le milieu environnant la dirige dans cette voie. Mais les attentes du nommeur ne se concrétisent pas toujours. Le célibat définitif d'un fils adoptif sur qui il comptait pour reproduire le patronyme, le refus d'entrer en religion d'une filleule qu'elle avait investie depuis son jeune âge pour qu'elle lui ressemble, l'indifférence notoire d'un garçon envers l'histoire de vie de son « saint » modèle à qui on le comparait sont là pour témoigner de l'impossibilité parfois de reproduire certains comportements chez un jeune, même en lui donnant le nom d'une personne aimée et admirée.

On a enfin recherché les membres de la communauté qui détiennent le pouvoir quant au choix du nom des enfants donnés à la naissance. L'Église catholique, par l'intermédiaire de ses prêtres, a maintenu à Bois-Vert une tradition qui veut qu'on donne à chaque fille le prénom de Marie et à chaque garçon le prénom de Joseph et ce, de façon quasi obligatoire. Elle est aussi intervenue dans le choix des prénoms féminins et masculins de façon à corriger l'orthographe, à changer des sons, à changer des prénoms au complet, les curés allant même jusqu'à transmettre leur prénom à certains garçons dans le but avoué de se reproduire. Ce sont cependant les mères qui contrôlent majoritairement les prénoms assignés à leur progéniture. Si leur poids est beaucoup plus évident dans le choix des prénoms usuels féminins, elles l'emportent quand même sur les pères dans le choix des prénoms des garçons. Toutefois, lorsqu'elles doivent s'affronter à des grands-mères et des curés, elles sont susceptibles de perdre la partie. Quant aux parrains et marraines, qui sont choisis par les parents, leur nom sera transmis comme deuxième prénom de baptême à leurs filleul(e)s en autant que les parents en conviennent. C'est donc dire que le pouvoir sur les pratiques de dénomination des noms de baptême appartient en premier lieu aux mères, de concert avec les pères, qui pourront subir des échecs dans la reproduction de leurs désirs aux mains des grands-mères et des curés.

Après ces réflexions, on serait tenté de croire que l'identité personnelle et collective à Bois-Vert s'enracine dans les noms de famille et les noms de baptême, distribués selon les règles qu'on a évoquées ici. Or, la force identifiante des sobriquets donnés dans des groupes extérieurs à la famille aux garçons et aux hommes (les filles et les femmes ne semblent pas en recevoir, sauf exception) prend une très grande place dans la construction de l'identité. En effet, le groupe (« la gang ») peut confirmer, accentuer ou corriger des comportements déjà acquis au sein de la famille, mais il dénonce aussi, interdit et fait naître en milieu clos et fermé d'autres comportements qui ne peuvent pas voir le jour dans l'univers familial. C'est, en tout cas, ce qu'à leur manière, les surnoms recueillis dans la population étudiée révèlent.

Les lois qui gouvernent les conditions dans lesquelles des groupes de garçons et d'hommes se reproduisent ne se trouvent pas dans le système des noms reçus à la naissance, mais bien dans le système secret des sobriquets de « gang ». Les pères et les grands-pères absents dans la transmission d'une identité particulière aux enfants en jeune âge trouvent dans ces groupes un lieu privilégié pour s'affilier à d'autres hommes, devenir des héros sur la base de leurs talents et qualités personnelles reconnus par le groupe et transmettre à d'autres hommes plus jeunes moins expérimentés leur savoir.

Prétendre comprendre la relation entre l'identité et les noms personnels à Bois-Vert, sans examiner en profondeur les sobriquets donnés en groupe, serait donc une entreprise incomplète. Jeter de la lumière sur le monde des hommes en dehors du pouvoir féminin doit passer par là.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLARD J.
1967 *Bois-Vert : Famille et parenté*. Thèse de maîtrise en anthropologie. Montréal: Université de Montréal.
- BENOIST J.M. (éd.)
1977 *L'Identité*. Paris: Grasset.
- BLAQUIÈRE H.
1969 « Du prénom au surnom. L'évolution des noms de famille du XVI^e au XIX^e siècle sur le territoire de l'actuel département de la Haute-Garonne », *Revue internationale d'onomastique*, 21, 2: 105-108.
- BORDARIER V.
1980 *Études de psychopathologie sur le lien de filiation*, in Jean Guyotat (1980). Paris: Masson.
- BRUNING J.L. et F.T. Husa
1972 « Given names and stereotyping », *Developmental Psychology*, 7: 91.

CANESTRIER P.

1951 « Prénoms et noms de famille dans le comté de Nice », *Revue internationale d'onomastique*, 3, 1: 139-151.

COLLARD C.

1980 « Du bon ordre des enfants : étude sur la germanité Guidar », *Anthropologie et Sociétés*, 4, 2: 39-64.

DAUZAT A.

1947 « Introduction », *Onomastica*, 1, 1: 2-11.

DOLTO F.

1982 *Séminaire de psychanalyse d'enfants*. Paris: Éditions du Seuil.

DUFOUR R.

1977 *Les noms de personnes chez les Inuit d'Iglulik*. Thèse de maîtrise en sciences sociales (Anthropologie), Université Laval, Québec.

DUVAL M.

1974 « Les noms canadiens-français ont connu de nombreux dérivatifs aux États-Unis », *Le Soleil*, mercredi 13 mars, A-1.

GAGNON J.P.

1978 *Rites et croyances de la naissance à Charlevoix*. Ottawa: Leméac.

GOUFFE C.

1963 Compte-rendu du volume de Maurice Houis. *Les noms individuels chez les Mosi* (Initiations et Études Africaines, XVII) Dakar, Institut français d'Afrique Noire, 1963, 141 p. paru dans la *Revue internationale d'onomastique*, 18, 1: 73-78.

GUYOTAT J. (éd.)

1980 *Mort/naissance et filiation. Études de psychopathologie sur le lien de filiation*. Paris: Masson.

L'Homme, octobre-décembre 1984, tome XX, no 4.

HOUIS M.

1963 *Les noms individuels chez les Mosi*. Initiations et Études Africaines, XVII. Dakar: Institut Français d'Afrique Noire.

HOULTH-BALTUS M.

1956 « Les prénoms des habitants de Mirance au XVIIe et au XVIIIe siècles », *Revue internationale d'onomastique*, 8, 1: 31-42.

JAHODA G.

1954 « A note on Ashanti names and their relationship to personality », *British Journal of Psychology*, 45: 192-195.

LAPLATTE C.

1947 « La connaissance du passé à travers l'histoire des prénoms », *Onomastica*, 1, 1: 107-108.

LE PESANT M.

1948 « Anonyme, le nom de baptême de Figaro », *Onomastica*, 2: 224-231.

LÉVI-STRAUSS C.

1963 *La pensée sauvage*. Paris: Plon.

MINER H.

1939 *St. Denis, a French-Canadian Parish*. Chicago: University of Chicago Press.
(Trad. fr. en 1985 chez Hurtubise HMH).

NEWMAN S.

1933 « Further experiments in phonetic symbolism », *American Journal of Psychology*, 45: 53-75.

POTVIN D.

1957 *La baie des Hahas*. Chicoutimi: Éd. de la Chambre de commerce.

POUYEZ C., Y. Lavoie et al.

1983 *Les Saguenayens*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

PROJET DE LOI No 89

1980 Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille. Québec: Éditeur officiel.

SALADIN D'ANGLURE B.

1970 « Nom et parenté chez les Esquimaux Tarramiut du Nouveau-Québec (Canada) »: 1013-1039, in J. Pouillon et P. Maranda (éds), *Échanges et Communications*. Mélanges offerts à Claude-Lévi Strauss, Paris: Mouton.

SAVOIE D. et M. Jacques

1972 « Problèmes posés par le nombre restreint de patronymes dans le traitement des généalogies », *Recherches Sociographiques*, XIII, 1: 139-147.

SEEMAN M.V.

1976 « The psychopathology of everyday names », *British Journal of Medical Psychology*, 49: 89-95.

STOLL C.

1981 « Cherchez la femme », *Autrement*, 32: 202-214.

TESNIÈRE M.

1972 « Deux siècles de prénoms dans une famille normande », *Revue internationale d'onomastique*, 24, 2: 131-150.

ZONABEND F.

1977 « Pourquoi nommer ? Les noms de personne dans un village français : Minot-en-Châtillonnais », in *L'identité*, Benoist J.M. (éd.), 1977.

1980 « Le nom de personne », *L'Homme*, XX, 4: 7-23.

RÉSUMÉ / SUMMARY

Identité et noms de personne à Bois-Vert (Québec)

Après avoir examiné les contributions théoriques des psychanalystes, des linguistes et des anthropologues à la question de l'identité conférée à une personne à travers les noms qu'elle reçoit, qu'elle porte ou qu'elle donne, l'auteure offre ici une vue d'ensemble d'un système nominal québécois à partir d'une récente étude de terrain effectuée en 1982 dans un village saguenayéen. C'est en analysant chaque catégorie de nom, comme le suggérait Zonabend en 1980 pour les études onomastiques européennes, que l'anthropologue apporte des indications sur les patronyme et matronyme, sur le choix des prénoms et sur l'attribution des surnoms, pour proposer en conclusion des hypothèses sur le pouvoir des femmes et des curés dans la transmission d'une certaine forme d'identité collective villageoise.

Identity and Naming in Bois-Vert (Québec)

After first reviewing theoretical findings of psychoanalysts, linguists and anthropologists on the matter of the identity bestowed on individuals by the names received, born or used, the author offers an overview of a Québec naming system based on a 1982 field study in a Saguenay village. By analyzing each category of name, as proposed by Zonabend in 1980 for European onomastic studies, the anthropologist develops indices on the patronymic and matronymic, on the choice of first names and the assignment of surnames, and finally suggests hypotheses on the respective power of women and clergy in the transmission of a particular form of collective village identity.

Brigitte Garneau
Département d'anthropologie
Université Laval
Cité universitaire
Québec, Canada
G1K 7P4